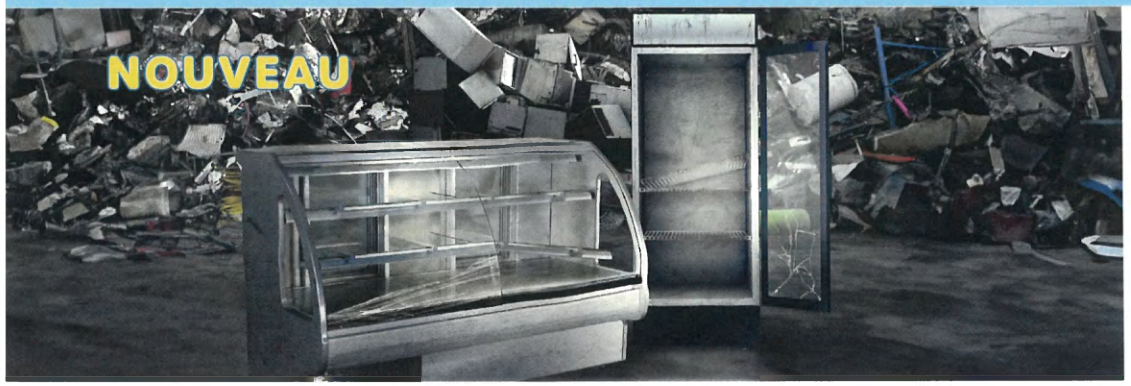
Édition actualisée !

Guide du tri Recupel 2025

Collecter toujours plus, recycler ou réutiliser toujours mieux : ensemble nous y parvenons. Cette affiche reprend toutes les informations utiles pour assurer une collecte et un tri simples et efficaces des appareils électriques/électroniques et des ampoulesau recyparc. Votre avantage ? **Un tri plus efficace vous facilite la vie** et accélère le traitement.



Les appareils frigorifiques professionnels des particuliers sont désormais acceptés

Un particulier vous apporte un appareil professionnel ? Une cave à vin, un comptoir réfrigéré ou un distributeur de boissons, par exemple... Désormais, ces appareils peuvent être déposés dans le même conteneur que les réfrigérateurs et congélateurs à usage domestique. **À deux conditions :**

- **Dimensions max. 2x1x1 m**
- **Déplaçables avec un transpalette ou un chariot élévateur**

Équipement professionnel de réfrigérateur-surgélateur accepté	Récipient
Comptoirs frigorifiques	CON
Vitrines frigorifiques	CON
Tables de travail frigorifiques	CON
Surgélateurs - le compresseur est en haut de l'appareil	CON
Réfrigérateurs - le compresseur est en haut de l'appareil	CON
Distributeurs automatiques avec réfrigération	CON
Machines à glaçons	CON
Equipements de climatisation - utilisation excl. professionnelle	CON
Equipements de traitement d'air - utilisation excl. professionnelle	CON
Pompes à chaleur - utilisation excl. professionnelle	CON
Distributeurs d'eau avec compresseur	CON

Équipement professionnel de réfrigérateur-surgélateur non-accepté — **Par qui ?**

Ces appareils sont utilisés exclusivement professionnellement et n'ont pas un compresseur ou un système d'absorption

- Equipements de ventilation
- Equipements de traitement d'air
- Equipements de traitement de chauffage
- Equipements de traitement de l'eau

Faites-les collecter et traiter par un collecteur agréé

Vous hésitez à mettre un appareil au recyclage ou vous ne savez pas dans quel récipient le jeter ?

- Appelez le **0800 11 539** ou envoyez un mail à logistics@recupel.be

Recupel

Repartons de plus belle



Une bonne nouvelle pour votre recyparc : Recupel collecte désormais également les réfrigérateurs-congélateurs professionnels des particuliers.

Chers gestionnaires,

Recycler plus et mieux : c'est l'objectif que nous poursuivons ensemble. Prochaine étape : désormais, **les appareils de réfrigération/congélation professionnels des particuliers** de votre commune peuvent également être collectés dans votre recyparc.

La raison ? Les familles utilisent de plus en plus ce type d'appareils professionnels. Nous pensons qu'il est important qu'elles puissent facilement faire recycler ces appareils lorsqu'ils ne fonctionnent plus. Nous voulons éviter que ces appareils ne se retrouvent dans le circuit gris ou soient mal recyclés. Grâce au recyparc, nous pouvons collecter davantage de réfrigérateurs-congélateurs professionnels mis au rebut et les faire traiter correctement.

Bien entendu, nous veillons à ce que la collecte supplémentaire de réfrigérateurs-congélateurs ne constitue pas une charge supplémentaire pour les gardiens/agents de votre recyparc.
Nous imposons **des exigences strictes** en matière de taille (2x1x1m) et de maniabilité (transpalette ou chariot élévateur). Les appareils ne correspondant pas à ces critères sont refusés. Les appareils de réfrigération/congélation domestiques et professionnels des particuliers sont regroupés dans le même conteneur.

Cette lettre est accompagnée **d'informations pratiques sur les réfrigérateurs et congélateurs professionnels des particuliers** qui sont désormais les bienvenus et ceux qui restent destinés aux collecteurs ou transformateurs agréés par Recupel.
Nous avons créé un **dépliant informatif** pour votre équipe. Veillez le placer dans les locaux destinés aux agents. Ils sauront ainsi quels sont les appareils professionnels des particuliers qui sont ou ne sont pas collectés dans le flux frigorifique.

Nous vous remercions d'avance, vous et votre équipe, pour votre collaboration. Vous avez encore des questions ? N'hésitez pas à nous contacter au **0800 11 539** ou via logistics@recupel.be.

Cordialement,
L'équipe Logistics de Recupel

PS. Pour être clair : **les entreprises et les organisations doivent toujours faire traiter leurs réfrigérateurs-congélateurs professionnels par un partenaire agréé.** Donc pas par l'intermédiaire de votre recyparc.

vzw Recupel asbl
Hermeslaan 11 • 1932 Zaventem (Xenon Building)
www. recupel.be • T. 0800 11 539
BTW - TVA BE 0473.923.093 • RPR-RPM Brussel - Bruxelles
ING IBAN: BE30 3300 5851 5811 - BIC: BBRUBEBB • ING IBAN: BE33 3300 5874 2446 - BIC: BBRUBEBB